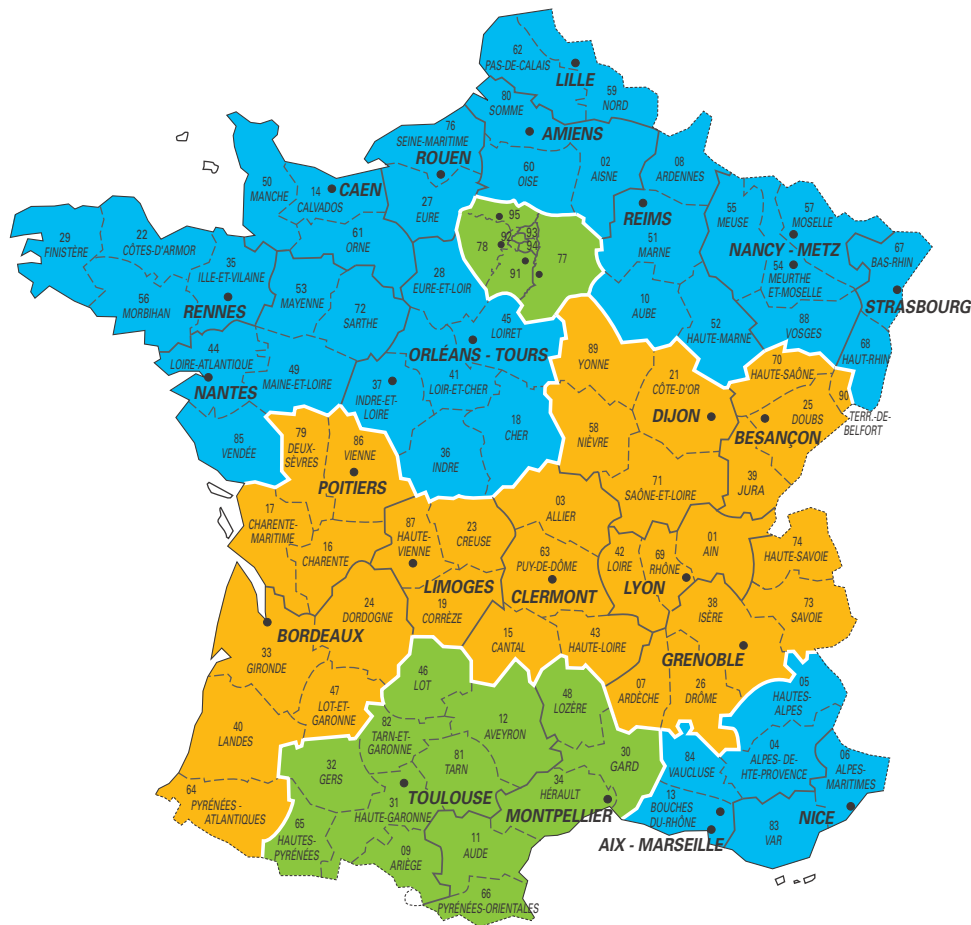




MODIFICATION DES ZONES ET CONGÉS SCOLAIRES

Par décision du ministère de l'Éducation nationale, publiée le 17 avril 2015, plusieurs changements ont été apportés aux calendriers précédemment décrétés, 2015-2016 et 2016-2017.

✓ **Nouvelle répartition des zones académiques :**



ZONE A : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

ZONE B : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

ZONE C : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

✓ **Vacances de Printemps 2016 avancées d'une semaine**

Soit pour la zone A du 9 avril au 25 avril
pour la zone B du 2 avril au 18 avril
pour la zone C du 16 avril au 2 mai

✓ **En 2016 et 2017, il n'y aura pas cours les vendredi et samedi suivant l'Ascension**

✓ **La rentrée des élèves est fixée en 2015 et 2016 au 1^{er} septembre**

Par suite d'une information imprévue et tardive, les agendas et calendriers n'ont pu intégrer ces changements. Nous invitons les utilisateurs à les retrouver sur les sites du ministère de l'Éducation nationale et des fabricants.